

LISTE DES PRODUITS ET PRESTATIONS REMBOURSABLES*

** Seule la publication au JOPF fait foi.*

Modifié par :

- Arrêté n° 1337 CM du 9 septembre 2015 portant modification de l'arrêté n° 332 CM du 27 février 2014 fixant la liste des produits et prestations remboursables, leur tarif de responsabilité et leur prix maximum de vente*
- Arrêté n° 1271 CM du 31 août 2016 portant modification de l'arrêté n° 332 CM du 27 février 2014 modifié fixant la liste des produits et prestations remboursables, leur tarif de responsabilité et leur prix maximum de vente*
- Arrêté n° 1976CM du 1^{er} décembre 2016 portant modification de l'arrêté n° 332 CM du 27 février 2014 modifié fixant la liste des produits et prestations remboursables, leur tarif de responsabilité et leur prix maximum de vente*
- Arrêté n°27CM du 11 janvier 2017 portant modification de l'arrêté n° 332 CM du 27 février 2014 modifié fixant la liste des produits et prestations remboursables, leur tarif de responsabilité et leur prix maximum de vente*
- Arrêté n° 408 CM du 12 mars 2018 portant modification de l'arrêté n° 332 CM du 27 février 2014 modifié fixant la liste des produits et prestations remboursables, leur tarif de responsabilité et leur prix maximum de vente*

Prévue par la Loi du Pays 2013-1 du 14 janvier 2013 relative à la maîtrise de l'évolution des dépenses des produits de santé et des produits et prestations remboursables.

Le tarif de responsabilité et le prix limite de vente (PLV) des produits de santé et des produits et prestations remboursables sont en F.CFP toutes taxes comprises (TTC).

Sommaire

Titre I. - Dispositifs médicaux pour traitements et matériels d'aide à la vie, aliments diététiques et articles pour pansements	38
Généralités.....	38
Spécifications techniques de la fourniture des dispositifs médicaux pour traitements et matériels d'aide à la vie, aliments diététiques et articles pour pansements.....	38
1) Conditions de fonctionnement et de maintenance demandées aux fournisseurs de matériels susceptibles d'être livrés pour traitement à domicile:.....	38
2) Caractéristiques techniques auxquelles doivent répondre les articles ci-dessous (se reporter aux trois chapitres ci après) des chapitres 1, 2 et 3 du titre I :	39
Facturation des dispositifs médicaux pour traitements et matériels d'aide à la vie, aliments diététiques et articles pour pansements.	39
Conditions de prise en charge des dispositifs médicaux pour traitements et matériels d'aide à la vie, aliments diététiques et articles pour pansements.	39
Chapitre 1. - Dispositifs médicaux, matériels et produits pour le traitement de pathologies spécifiques.	40
Spécifications techniques	40
Section 1. - Débitmètre de pointe.....	40
Section 2. - Appareillage pour maladies chroniques nécessitant des perfusions continues à domicile.	41
Section 3. - Dispositifs médicaux pour autosurveillance, autotraitement et automesure.....	42
Section 4. - Appareillage pour incontinence	42
Appareillage pour incontinence urinaire masculine.....	42
Appareils pour incontines urinaires et/ou stomisés urinaires ou digestifs.	43
Électrostimulateur neuromusculaire pour autotraitement à domicile de l'incontinence sphinctérienne.	43
Section 5.....	43
Appareils pour rééducation à domicile par poulie-thérapie.	43
Matériaux destinés à la réalisation d'appareils d'immobilisation d'application immédiate.....	43
Nomenclature et tarifs	44
Section 1. - Dispositifs médicaux pour le traitement des maladies respiratoires et oto-rhino- laryngologiques.	44
Sous-section 1 : Appareils générateurs d'aérosols	44
Liste de prise en charge pour les générateurs et les couples	45
Couples générateurs d'aérosol et nébuliseurs.....	45
Sans conditions particulières de prise en charge	45
Avec conditions particulières de prise en charge.....	49
Générateurs d'aérosol pneumatiques avec systèmes de nébulisation intégrée	50
Générateurs d'aérosol ultrasoniques avec systèmes de nébulisation intégrée	51
Appareils générateurs d'aérosols pour le traitement des affections respiratoires	51

Sans générateur de vapeur (sans humidificateur)	52
Avec générateur de vapeur (avec humidificateur)	52
Appareils générateurs d'aérosols pour le traitement de la mucoviscidose à forme respiratoire.....	53
Sans générateur de vapeur (sans humidificateur)	53
Sans générateur de vapeur (sans humidificateur) à ultrasons générateur de particules inférieures à 3 microns.	53
Avec générateur de vapeur (avec humidificateur)	54
Société PARI	54
Société La diffusion technique française (DTF)	55
Appareils générateurs d'aérosols spécifiques du traitement des affections de la sphère ORL.....	55
Sous-section 2 : Dispositifs médicaux pour traitement de l'insuffisance respiratoire et prestations associées	56
Paragraphe 1 : Oxygénothérapie	56
Oxygénothérapie à long terme	56
Conditions générales d'attribution.....	56
Prestations communes aux forfaits d'oxygénothérapie à long terme:	57
Forfait hebdomadaire 1 : Oxygénothérapie à long terme en poste fixe	57
Société Invacare Poirier SAS (Invacare).....	58
Société SCALEO MEDICAL (SCALEO).....	60
Forfait hebdomadaire 2 : Oxygénothérapie à long terme intensive ou de déambulation, oxygène liquid.....	62
Société Philips France (Philips)	65
Société Invacare Poirier SAS (Invacare).....	67
Oxygénothérapie à court terme	68
Conditions générales d'attribution.....	68
Forfait hebdomadaire 3 : Oxygénothérapie à court terme	68
Traitement de la crise d'algie vasculaire de la face (AVF) par oxygénothérapie	68
Paragraphe 2 : Ventilation assistée	69
Conditions générales d'attribution.....	69
Prestations communes aux forfaits de ventilation assistée:	70
Forfait hebdomadaire 4 : Ventilation assistée pour trachéotomisés.....	71
Forfait hebdomadaire 5 : Ventilation assistée supérieure ou égale à 12 heures.....	72
Forfait hebdomadaire 6 : Ventilation assistée inférieure à 12 heures	73
Forfait hebdomadaire 7 : Forfait de mobilisation thoracique et d'aide à la toux	74
Paragraphe 3 : Trachéotomie sans ventilation	75
Le forfait couvre:.....	75
Forfait hebdomadaire 8 : Trachéotomie sans ventilation.....	75
Paragraphe 4 : Dispositif médical à pression positive continue (PPC) pour le traitement de l'apnée du sommeil et prestations associées.	76

Paragraphe 5 : Forfaits hebdomadaires correspondant à l'association de deux forfaits.....	78
Sous-section 3 : Autres dispositifs médicaux pour traitement de l'insuffisance respiratoire.....	90
Paragraphe 1 : Aspirateurs trachéaux et prestation de livraison	90
Paragraphe 2 : Chambres d'inhalation pour l'administration de médicaments par aérosol-doseur dans les affections respiratoires.....	91
Paragraphe 3 : Débitmètre de pointe.....	91
Paragraphe 4 : Spiromètres	92
Paragraphe 5 : Dispositifs médicaux pour laryngectomisés	93
Section 2. - Dispositifs médicaux pour perfusion à domicile	93
Sous-section 1 : Appareils et accessoires pour perfusion à domicile	93
Sous-section 2 : Accessoires nécessaires à l'utilisation d'une chambre à cathéter implantable ou d'un cathéter central tunnélisé	95
Sous-section 3 : Pieds et potences à sérum à roulettes.....	97
Sous-section 4 : Diffuseur portable stérile	97
Paragraphe 1 : Diffuseurs portables stériles de durée inférieure à 6 heures (< 6 h) ou égale ou supérieure à 6 heures et inférieure à 72 heures (= ou > 6 h et < 72 h) ou égale ou supérieure à 72 heures (> 72 h).	98
Paragraphe 2 : Prestation de livraison des diffuseurs portables	99
Sous-section 5 : Systèmes actifs pour perfusion à domicile	99
Paragraphe 1 : Système actif en poste fixe.....	100
Paragraphe 2 : Système actif ambulatoire	100
Paragraphe 3 : Accessoires à usage unique.....	101
Paragraphe 4 : Pompes à insuline externes, portables et programmables.....	102
Section 3. - Dispositifs médicaux pour autotraitement, autocontrôle et automesure.....	106
Sous-section 1 : Dispositifs d'autosurveillance	106
Paragraphe 1 - Systèmes d'autosurveillance à la glycémie	106
A- Appareil pour lecture automatique de la glycémie dit lecteur de glycémie	106
Génériques.....	107
B- Systèmes de réactifs associés (électrodes, bandelettes et capteurs).....	107
Génériques.....	107
C- Set d'autosurveillance de la glycémie	108
D- Dispositifs intégrant lecteur et autopiqueur pour autosurveillance de la glycémie et systèmes réactifs associés.....	109
Société ROCHE DIABETES CARE France (ROCHE)	109
E- Système flash d'autosurveillance du glucose interstitiel.....	109
Paragraphe 2 - Systèmes d'autosurveillance de la cétonémie	111
Société Abbott France	112
Paragraphe 3 - Dispositifs de prélèvements sanguins capillaires dans le cadre d'une autosurveillance	114
Génériques.....	114
Paragraphe 4 - Dispositifs d'autosurveillance du sucre et des corps cétoniques dans les urines	115

Sous-section 2 : Dispositifs d'autotraitement	115
Paragraphe 1 : Seringues avec aiguille.....	115
Paragraphe 2 : Stylos injecteurs avec aiguille ou sans aiguille	116
Génériques.....	116
Société Ferring Sas (France)	117
Sous-section 3 : Dispositifs médicaux pour automesure.....	118
Paragraphe 1 : Appareils pour automesure de l'INR	118
Société Roche Diagnostics (Roche)	120
Section 4. - Dispositifs médicaux pour le traitement de l'incontinence, le traitement des troubles colorectaux par atteinte neurologique et pour l'appareil uro-génital	121
Sous-section 1 : Dispositifs médicaux pour incontinents urinaires, fécaux et stomisés et pour le traitement des troubles colorectaux par atteinte neurologique.....	121
Paragraphe 1 : Dispositifs médicaux pour incontinence urinaire masculine et féminine.....	121
Paragraphe 2 : Dispositifs médicaux pour incontinents ou stomisés urinaires	122
Paragraphe 3 : Dispositif médicaux collecteurs pour recueil et écoulement des urines pour un volume inférieur ou égal à 200 ml (< 200 ml) ou supérieur à 200 ml (> 200 ml) pour stomisés urinaires	123
Paragraphe 4 : Dispositifs médicaux pour stomisés digestifs	124
A - Dispositifs médicaux collecteurs de matières fécales	124
C - Sets d'appareillage pour stomie digestive avec poche de recueil.....	128
Paragraphe 5 : dispositifs médicaux pour colostomisés pratiquant l'irrigation.....	130
Paragraphe 6 : Accessoires et dispositifs médicaux communs pour incontinents urinaires, fécaux et stomisés.....	130
Paragraphe 7 : Sondes vésicales.....	132
A - Sondes vésicales stériles non réutilisables pour autosondage et hétérosondage intermittent.....	132
B - Sondes vésicales stériles non réutilisables pour sondage permanent.....	133
C – Sondés pour cathétérisme sus-pubien.....	134
D - Sondes d'urétérostomie cutanée pour stomisés urinaires	135
Paragraphe 8 : Dispositifs médicaux pour obturation anale.....	135
Paragraphe 9 : Dispositifs médicaux pour le traitement des troubles colorectaux par atteinte neurologique	135
Sous-section 2 : Dispositifs médicaux pour l'appareil uro-génital.....	136
Paragraphe 1 : Électrostimulateur neuromusculaire	136
Paragraphe 2 : Objets contraceptifs.....	137
Diaphragme	137
Dispositif intra-utérin ou stérilet avec inserteur, au cuivre.....	137
Section 5. - Produits pour nutrition ou réhydratation et matériels d'administration	137
Sous-section 1 : Alimentation orale	138
Paragraphe 1 : Aliments diététiques sans gluten pour une quantité supérieure ou égale (>) ou inférieure à (<).....	138

Paragraphe 2 : Produits pour complémentation nutritionnelle orale destinés aux adultes.....	140
Aliments diététiques à des fins médicales spéciales (ADDFMS).....	140
A - Mélanges polymériques normoprotidiques et hyperénergétiques (mél. poly. normoprot. hyperénerg.) pour adultes	141
B- Mélanges polymériques hyperprotidiques (mél. poly. hyperprot.) pour adultes	142
C - Mélanges polymériques glucido-protidiques (mél. poly. glucidoprot.) pour adultes	146
D - Protéines seules pour adultes	147
E - Glucides seuls pour adultes	147
F - Lipides seuls pour adultes.....	148
Autres aliments diététiques à des fins médicales spéciales (ADDFMS)	148
Sous-section 2 : Produits pour nutrition entérale et prestations associées	149
Paragraphe 1 : Prestations associées à la nutrition entérale à domicile	149
Paragraphe 2 : Produits pour nutrition entérale à domicile pour adultes	154
A - Mélanges polymériques normoprotidiques (mél. poly. normoprot.) pour adultes	155
B - Mélanges polymériques hyperprotidiques (mél. poly hyperprot.) pour adultes	156
C - Autres nutriments pour nutrition entérale pour adultes, les 500 ml	157
Paragraphe 3 : Produits pour nutrition orale et entérale à domicile pour les enfants de moins de seize ans	161
A - Mélanges polymériques normoprotidiques et normoénergétiques à base de protéines animales ou végétales (mél. poly. normoprot. normoénerg.)	162
B - Mélanges polymériques hyperprotidiques et hyperénergétiques à base de protéines entières animales ou végétales (mél. poly. hyperprot. hyperénerg.).....	164
C - Mélanges dont l'apport protéique est à base d'hydrolysats de protéine, enrichis en TCM et sans lactose (hydrolysats prot. + TCM)	167
D - Mélanges dont l'apport protéique est à base d'hydrolysats de protéine, à l'exclusion des produits exclusivement constitués d'acides aminés (hydrolysats prot. hors AA seuls)	170
E - Autres produits	171
Paragraphe 4 : Produits pour nutrition entérale à domicile pour adultes et enfants.....	176
Sous-section 3 : Dispositifs médicaux d'administration de la nutrition entérale	177
Paragraphe 1 : Bouton de gastrostomie et de jéjunostomie	177
Paragraphe 2 : Sondes pour nutrition entérale à domicile.....	178
Sous-section 4 : Solutés de réhydratation orale	179
Section 6. - Dispositifs médicaux de prévention, de traitement et de maintien pour l'appareil locomoteur.....	179
A- Appareil pour rééducation par poulie-thérapie	179
B- Gilet de série pour contention et immobilisation scapulo humérale	179
C- Matériaux pour réalisation d'appareils d'immobilisation d'application immédiate.....	180
D- Matériaux pour réalisation d'appareils d'immobilisation d'application immédiate, thermoformables à basse température moulés directement sur les téguments, à état caoutchouteux transitoire ou à état viscoélastique transitoire.....	180

E- Résines liquides ou pâteuses polymérisables à température ambiante, pour une surface supérieure ou égale et inférieure (> et <) aux dimensions suivantes.....	181
F- Tube jersey pour réalisation de ces appareils, pour une surface supérieure ou égale et inférieure (> et <) aux dimensions suivantes	181
G- Protecteur de hanche	181
I- Appareils pour le traitement des pseudarthroses	182
Section 7. - Dispositifs médicaux pour autres traitements et articles divers	182
Sous-section 1 : Dispositifs sur mesure pour photothérapie pour patients atteints de la maladie de Crigler-Najjar et la surveillance de la bilirubinémie des patients	182
Sous-section 2 : Appareils de neurostimulation électrique transcutanée pour le traitement des douleurs rebelles et consommables	188
Appareil de neurostimulation transcutanée	188
Consommables nécessaires à l'utilisation de l'appareil de neurostimulation transcutanée	188
Sous-section 3 : Médicaments devenus dispositifs médicaux depuis le 14-06-1998.....	189
Sous-section 4 : Articles divers	189
Généériques.....	189
Solution pour pulvérisations endobuccales pour le traitement de la xérostomie ou de l'hyposialie	190
Solution stérile pour traitement symptomatique de la sécheresse oculaire avec kératite ou kératoconjonctivite sèche.....	190
Solution stérile de chlorure de sodium à 7% pour nébulisation pour le traitement de la mucoviscidose	192
Pommade à l'urée pour avulsion chimique de l'ongle	194
Dispositif de réhabilitation de la mobilité mandibulaire.....	194
Location et maintenance du dispositif d'assistance circulatoire mécanique (DACM).....	195
Crème pour traitement de la dermatite atopique légère à modérée chez l'adulte et l'enfant de six mois et plus	196
Défibrillateurs externes portables	196
Chapitre 2. - Dispositifs médicaux et matériels de maintien à domicile et d'aide à la vie pour malades et handicapés.....	200
Spécifications techniques	200
Section 1	200
Coussins de série d'aide à la prévention des escarres.....	200
Le coussin.....	200
La housse.....	201
Conformité technique.....	201
Lits médicaux	201
Lits médicaux et accessoires standards :.....	201
Lits médicaux et accessoires pour enfants de 3 ans à 12 ans :	202
Lits médicaux et accessoires pour patients de plus de 135 kg :	202
Lits médicaux et accessoires spécifiques :	203
Matelas simple :	203
Matelas et surmatelas d'aide à la prévention des escarres.....	203

Le matelas ou le surmatelas	204
La protection	204
Conformité technique.....	204
Section 2.....	205
Coquille pour bain en matière plastique.....	205
Dispositif de traction continue et dynamique du rachis	205
Fauteuils roulants à la location (prévus également à l'achat au titre IV)	205
Soulève malade	205
Nomenclature et tarifs	205
Section 1. - Lits et matériels pour lits	205
Sous-section 1 : Lits et accessoires	206
Paragraphe 1 : Lits médicaux	206
Paragraphe 2 : Accessoires, réparations et prestation de livraison des lits médicaux.....	207
Sous-section 2 : Dispositifs médicaux d'aide à la prévention des escarres	209
Paragraphe 1 : Compresseur pour surmatelas pneumatique à air statique et à pression alternée et location de matelas	209
Paragraphe 2 : Coussins d'aide à la prévention des escarres	212
A - Coussins de série de classe 1.....	212
A1- Coussins de série de sous-classe (s\classe) 1A	212
A2- Coussins de série de sous classe (s\classe) 1B.....	213
B - Coussins de série d'aide à la prévention des escarres de classe 2	218
B1- Coussin pneumatique à cellules télescopiques.....	219
B2- Coussin en mousse viscoélastique dit "à mémoire de forme"	221
C - Coussins ischiatiques sur mesure	232
D - Accessoires pour coussins.....	233
Paragraphe 3 : Matelas ou surmatelas d'aide à la prévention des escarres.....	234
A - Matelas ou surmatelas de classe 1	234
A1- Matelas ou surmatelas de sous-classe (s\classe) 1A	234
A2- Matelas ou surmatelas de sous-classe (s\classe) 1B	241
B - Matelas ou surmatelas de classe 2.....	244
B1- Matelas ou surmatelas en mousse viscoélastique dits "à mémoire de forme"	244
B2- Matelas ou surmatelas mixte incluant une couche en mousse viscoélastique	249
B3- Matelas ou surmatelas en mousse multistrate	250
C - Matelas de classe 3.....	250
C1- Matelas en mousse multistrate	251
D - Accessoires de protection du matelas ou surmatelas	251
Section 2. - Dispositifs médicaux et matériels d'aide à la vie.....	252

Sous-section 1 : Appareil modulaire de verticalisation	252
Sous-section 2 : Cannes et béquilles	252
Sous-section 3 : Coussins de série de positionnement des hanches et des genoux, pour patients polyhandicapés, en position allongée	253
Sous-section 4 : Déambulateurs et prestation de livraison.....	253
Sous-section 5 : Dispositif de traction continue et dynamique du rachis et prestation de livraison	254
Sous-section 6 : Fauteuil roulant à la location et prestation de livraison.....	254
Sous-section 7 : Sièges pouvant être adaptés sur un châssis à roulettes	255
Sous-section 8 : Appareils destinés au soulèvement du malade	256
Sous-section 9 : Appareils divers d'aide à la vie	258
Chapitre 3. - Articles pour pansements, matériels de contention.....	260
Spécifications techniques	260
Section 1 Bandes élastiques de contention.....	260
1. Caractéristiques générales	260
2. Force de contention	260
3. Contrôle du comportement à l'usage	261
5. Conformité aux spécifications techniques	261
Bandes pour capitonnages.....	261
Coussins pour pansements élasto-compressifs.....	261
Nomenclature et tarifs	262
Section 1. - Articles pour pansements	262
Sous-section 1 : Pansements	262
Paragraphe 1 : Pansements hydrocolloïdes	262
Paragraphe 2 Pansements hydrocellulaires	264
Paragraphe 3 : Pansements alginates.....	282
Paragraphe 4 : Pansements hydrogels	283
Paragraphe 5 : Pansements en fibres à haut pouvoir d'absorption	284
Paragraphe 6 : Pansements à base de charbon actif	288
Paragraphe 7 : Pansements à base d'acide hyaluronique seuls	289
Paragraphe 8 : Pansements interface.....	292
Pansements interface à base de CMC	297
Paragraphe 9 : Pansements vaselinés	297
Paragraphe 10 : Pansements adhésifs stériles avec compresse intégrée	298
Sous-section 2 : Pansements à l'argent	301
Sous-section 3 : Compresse et coton	302
Paragraphe 1 : Compresse stériles pour nettoyage de plaies et/ou réalisation de pansements.....	302
A -Pansements/compresses stériles absorbants non adhérents pour plaies productives	302

B – Compresses stériles non tissées	303
C- Compresses stériles de gaze hydrophile.....	304
D- Rondelles oculaires stériles de gaze.....	304
E- Rondelles oculaires stériles non tissées.....	305
Paragraphe 2 : Autres dispositifs, non stériles, pour nettoyage de plaies et/ou réalisation de pansements	305
A – Compresses non tissées non stériles.....	305
B – Coton hydrophile non stérile	305
Sous-section 4 : Moyens de fixation et de maintien	306
Paragraphe 1 : Systèmes de maintien adhésifs.....	306
A- Films adhésifs semi-perméables stériles	306
B- Sutures adhésives stériles.....	307
C- Sparadraps non élastiques	308
Paragraphe 2 : Systèmes de maintien non adhésifs.....	311
A- Filets et jerseys tubulaires	311
B- Bandes de fixation	311
Paragraphe 3 - Bandes de fixation extensibles.....	313
Sous-section 5 : Sets pour pansements.....	315
Paragraphe 1 : Set pour plaie post-opératoire	315
Paragraphe 2 : Set pour plaie chronique	317
Section 2. - Matériels de contention et de compression vasculaires.....	326
Sous-section 1 : Bandes élastiques de contention	326
Paragraphe 1 : Bandes de contention élastiques en 1 (un) sens en largeur et en longueur	326
Paragraphe 2 : Bandes de contention élastiques en tout sens.....	327
Paragraphe 3 : Bandes de contention thoraciques ou abdominales.....	328
Paragraphe 4 : Système compressif multicouche.....	329
Sous-section 2 : Bandes en mousse pour capitonnage	332
Sous-section 3 : Coussins pour contention, pansements élasto-compressifs	332
Sous-section 4 - Bandes adhésives.....	332
Chapitre 4 : Accessoires de produits inscrits au titre III de la liste des produits et prestations remboursables	334
Titre II. - Orthèses et Prothèses externes.....	336
Chapitre 1 : Orthèses (ex-petit appareillage)	336
Généralités.....	336
A - Bandages herniaires	336
1. Généralités.....	336
2. Spécifications techniques	337

2.1.1. Constitution	337
2.1.2. Configuration	337
2.1.3. Garniture	337
2.1.4. Cas particuliers.....	337
2.3. Pelotes	337
2.4. Sous-cuisses et tours de cuisses	338
2.5. Délai de renouvellement	338
2.6. Garantie	338
3. Nomenclature et tarifs	338
Hernies inguinales.....	338
Bandages à ressort.....	338
Bandages sans ressort	338
Hernies inguinoscrotales (ou des grandes lèvres)	339
Bandages à ressort	339
Hernies scrotales irréductibles	339
Hernies crurales.....	339
Bandages à ressort.....	339
Bandages sans ressort.....	339
Hernies ombilicales et épigastriques	339
1. Suppléments hors taille	340
2. Pièces de rechange et accessoires (pose comprise)	340
3. Suppléments pour pelotes concaves pour hernies irréductibles	340
4. Bandages pour garçonnets ou fillettes.....	341
B - Orthèses plantaires	341
1. Généralités.....	341
1.1. Définition	341
1.2. Prescription	341
2. Spécifications techniques	342
2.1. Constitution de la semelle	342
2.2. Matériaux utilisés.....	342
2.2.1. Éléments de correction.....	342
2.2.2. Base de support ou première	342
2.2.3. Recouvrement	342
2.3. Prise de mesures	342
2.4. Dispositions diverses.....	342
2.4.1. Façonnage et mise au point	343

2.4.2. Modifications et corrections.....	343
2.4.3. Tarif des orthèses plantaires.....	343
2.5. Délai de renouvellement	343
2.6. Garantie.....	343
3. Nomenclature et tarifs	343
C- Coques talonnières.....	344
1. Généralités.....	344
1.1. Définition	344
1.2. Prescription	344
2. Spécifications techniques.....	344
2.1. Constitution de la coque.....	344
2.2. Délai de renouvellement	344
2.3. Garantie.....	345
3. Nomenclature et tarifs	345
D - Orthèses élastiques de contention des membres	345
1. Généralités.....	345
1.1. Définition	345
1.2. Prescription	346
2. Spécifications techniques.....	346
1.1. Généralités.....	346
2.2. Classes de pression de contention	350
2.2.1. Mesure par un laboratoire compétent et indépendant de la pression de la contention de l'orthèse selon la norme NF G 30 102 B d'application réglementaire.....	350
2.2.2. Dégressivité de la contention entre cheville et cuisse.....	350
2.2.3. Spécifications de surface pour les bonnets couvre-moignons élastocompressifs	350
2.2.4. Contrôle du comportement de l'orthèse à l'usage.....	351
2.2.5. Expression des résultats des différentes mesures.....	351
2.2.6. Compte rendu d'essais	351
2.3. Conformité aux spécifications techniques	351
2.4. Garantie.....	351
3. Nomenclature et tarifs	351
Catégorie élastique en un sens, classes I, II, III (11 et 12).....	352
Catégorie élastique en deux sens, classes hors classe (HC), I, II, III (HC 2, 21 et 22).....	352
Catégorie élastique en un sens extensible autre sens, classes I, II, III (31 et 32).....	353
Suppléments	353
1. Suppléments pour les articles aux mesures du patient.....	353

1.1. Suppléments de circonférences	353
1.2. Suppléments de longueurs.....	353
1.3 Autres suppléments	354
2. Suppléments pour les articles de série	354
3. Majorations pour orthèses en classe IV aux mesures du patient ou de série	355
4. Divers	355
5. Orthèses tubulaires de contention	355
E. - Ceintures médico-chirurgicales et corsets orthopédiques en tissu armé	356
1. Généralités.....	356
2. Spécifications techniques	356
2.3.1. Les parties élastiques sont constituées par des tissus élastiques soit tissés, soit tricotés	366
2.3.2. Ressorts acier et baleinages.....	367
2.3.3. Matériaux thermoformables	367
2.4. Délai de renouvellement	367
2.5. Garantie	367
4. Nomenclature et tarifs.....	368
Ceintures et corsets de série ou thermoformables.....	368
Ceinture et corsets sur mesure.....	369
Adjonctions	370
Suppléments	372
F. Colliers cervicaux.....	373
1. Généralités.....	373
1.1. Définition	373
1.2. Prescription	373
2. Spécifications techniques	373
2.1. Délai de renouvellement	373
2.2. Garantie	373
2.3. Classification.....	374
3. Nomenclature et tarifs	374
G. Appareils divers de correction orthopédique	374
1. Généralités.....	374
1.1. Définition.....	374
1.2. Prescription.....	374
2. Spécifications techniques	375
2.1. Délai de renouvellement.....	375
2.2. Garantie.....	375

2.3. Les appareils concernant le membre inférieur	375
2.3.1. Niveau du pied	375
2.3.1.1. Attelles montées sur chaussures.....	375
2.3.1.2. Attelles sans chaussures	375
2.3.1.3. Chaussures à bout ouvert	375
2.3.1.4. Attelles ou chaussons articulés.....	376
2.3.1.5. Attelles pour correction de pied valgus ou varus (type attelle de Saint-Germain)	376
2.3.1.6. Chausson intérieur moulé.....	376
2.3.1.7. Appareils releveurs de pied de série.....	376
2.3.2. Niveau genou	376
2.3.2.1. Appareils de correction pour genuvalgum	376
2.3.2.2. Attelle et orthèse de série pour appareillage du genou	376
a) Appareil non articulé.....	376
b) Appareil articulé	376
2.3.3. Niveau hanches	377
2.3.3.1. Attelles d'abduction de hanches (type attelle du docteur Petit).....	377
2.3.3.2. Coussin d'abduction des membres inférieurs chez le très jeune enfant.....	377
2.3.3.3. Harnais de mise en abduction des hanches dysplasiques, chez l'enfant	377
2.4. Les appareils concernant le membre supérieur.....	377
2.4.1. Niveau main et poignet	377
3. Nomenclature et tarifs	377
Les appareils concernant le membre inférieur.....	377
Niveau du pied	378
Attelles montées sur chaussures.....	378
Attelles sans chaussures	378
Chaussure à bout ouvert.....	378
Attelles ou chaussons articulés.....	378
Attelles pour correction de pied valgus ou varus (type attelle de Saint-Germain).	378
Chausson intérieur moulé.....	379
Attelles releveurs de pied	379
Orthèse stabilisatrice de cheville dans le plan frontal pour le traitement des entorses de chevilles récentes graves ou de gravité moyenne.	379
Niveau genou	379
Niveau hanches	380
Niveau pied-genou	380
Les appareils concernant le membre supérieur.....	381

Niveau main et poignet	381
Attelle digitale à ressort	381
Attelle digitale pour extension	381
Attelle digitale pour flexion	381
Attelle métacarpophalangienne (MP)	381
Attelle MP pour extension	381
Attelle MP pour flexion	381
Attelle main -poignet.....	382
Attelle main -poignet avec extension des MP.....	382
Attelle main -poignet avec flexion des MP.....	382
Orthèse de main -poignet	382
Orthèse dynamique.....	382
Orthèse statique	382
Orthèses pour positionnement.....	383
Supplément pour les articles aux mesures du patient.....	383
H. - Chaussures thérapeutiques de série (CHTS)	383
Spécifications techniques	383
I. Les chaussures thérapeutiques à usage temporaire (CHUT).....	383
Définition	384
Prescription	384
1. Fabrication.....	384
1.1. Tous les matériaux utilisés pour la fabrication d'une chaussure thérapeutique de série sont :.....	384
1.2. La forme :	384
1.3. La tige :	385
1.4. Les éléments de renfort de la tige :	385
1.5. Le semelage :.....	385
2. Propriétés mécaniques et hygiéniques de la chaussure thérapeutique de série.....	385
3. Garantie	385
II. Les chaussures thérapeutiques à usage prolongé (CHUP).....	386
Définition	386
1. Fabrication.....	386
1.1. Tous les matériaux utilisés pour la fabrication d'une chaussure thérapeutique de série sont :.....	386
1.2. La forme :	386
1.3. La tige :	386
1.4. Les éléments de renfort de la tige :	386
1.5. Le semelage :.....	386

2. Propriétés mécaniques et hygiéniques de la chaussure thérapeutique de série	387
3. Garantie	387
Nomenclature et tarifs	387
Chaussures thérapeutiques de série à usage temporaire (CHUT)	387
Chaussures thérapeutiques de série à usage prolongé (CHUP), la paire.....	388
Société Neut	388
Société JAPI SARL (JAPI)	388
Société Mayzaud	389
Société Adour Pied Confort Francis Lavigne (APCFL)	389
I. - Appareil de marche monté sur chaussures de série non thérapeutiques.....	390
1. Généralités.....	390
1.1. Définition	390
1.2. Prescription	390
2. Spécifications techniques	390
2.1. Délai de renouvellement	390
2.2. Garantie	390
3. Nomenclature et tarifs	390
J. - Vêtements compressifs sur mesure pour grands brûlés	391
1. Définition	391
2. Généralités.....	391
3. Spécifications techniques	391
3.1. Élasticité.....	391
3.2. Tolérance.....	391
3.3. Pression de contention.....	391
3.4. Vieillessement du produit	392
3.5. Stabilité des coloris	392
3.6. Perméabilité à l'air	392
3.7. Stabilité dimensionnelle au lavage (NF G 07 127)	392
3.8. Coutures, ourlets et fermetures	392
4 Nomenclature et tarifs	392
Vêtements compressifs.....	393
Suppléments aux vêtements compressifs	393
Chapitre 2. - Optique médicale	395
Spécifications techniques	395
I. Lunettes.....	395
II. Lentilles de contact.....	395

III. Matériels pour amblyopie.....	396
Nomenclature et tarifs	396
Section 1. - Lunettes.....	396
Sous-section 1 : Lunettes pour les patients jusqu'au 18 ^o anniversaire (< 18 ans).....	396
Paragraphe 1 : Verres blancs.....	396
A - Verres simple foyer.....	396
1) Verres sphériques.....	396
2) Verres sphéro-cylindriques, cylindre inférieur ou égal à + 4,00 (< ou = +4,00) ou cylindre supérieur à + 4,00 (> +4,00).....	397
B - Verres multifocaux ou progressifs	397
1) Verres sphériques.....	397
2) Verres sphéro-cylindriques	397
Paragraphe 2 : Verres teintés.....	398
A - Verres simple foyer.....	398
1) Verres sphériques.....	398
2) Verres sphéro-cylindriques, cylindre inférieur ou égal à + 4,00 (< ou = +4,00) ou cylindre supérieur à + 4,00 (> +4,00).....	398
B - Verres multifocaux ou progressifs	399
1) Verres sphériques.....	399
2) Verres sphéro-cylindriques	399
Paragraphe 3 : Monture et suppléments	399
Sous-section 2 : Lunettes pour les patients au-delà du 18 ^o anniversaire (> ou = 18 ans).....	400
Paragraphe 1 : Verres blancs.....	400
A - Verres simple foyer.....	400
1) Verres sphériques.....	400
2) Verres sphéro-cylindriques, cylindre inférieur ou égal à + 4,00 (< ou = +4,00) ou cylindre supérieur à + 4,00 (> +4,00).....	401
B - Verres multifocaux ou progressifs.....	401
1) Verres sphériques.....	401
2) Verres sphéro-cylindriques	401
Paragraphe 2 : Verres teintés.....	402
A - Verres simple foyer	402
1) Verres sphériques.....	402
2) Verres sphéro-cylindriques, cylindre inférieur ou égal à + 4,00 (< ou = +4,00) ou cylindre supérieur à + 4,00 (> +4,00).....	402
B - Verres multifocaux ou progressifs.....	402
1) Verres sphériques.....	403
2) Verres sphéro-cylindriques	403
Paragraphe 3 : Monture et suppléments divers.....	403
Section 2. - Lentilles de contact	404

Section 3. - Matériels pour amblyopie	404
Sous-section 1 : Système ophtalmologique d'occlusion à la lumière pour rééducation de l'amblyopie	404
Sous-section 2 : Aides visuelles pour amblyopes.....	404
Paragraphe 1 : Aides visuelles optiques	405
Paragraphe 2 : Aides visuelles électroniques	405
Paragraphe 3 : Autres appareillages pour déficients visuels.....	405
Chapitre 3. - Appareils électroniques correcteurs de surdité, entretien et réparations pour processeurs externes	406
Généralités.....	406
I. Définition des appareils électroniques correcteurs de surdité	406
II. Conditions de prise en charge des appareils électroniques correcteurs de surdité	406
Spécifications techniques relatives aux audioprothèses	406
Nomenclature et tarifs	420
Le tarif de responsabilité de l'audioprothèse couvre :	420
Section 1. - Appareil électronique correcteur de surdité pour les patients au-delà de leur 20 ^e anniversaire (> ou = 20 ans) non atteints de cécité	421
Section 2. - Audioprothèses pour patients jusqu'au 20 ^e anniversaire (< 20 ans) ou atteints de cécité et d'un déficit auditif quel que soit leur âge	422
Section 3. - Audioprothèse, entretien et réparations	424
Section 4. - Entretien et réparations pour processeurs pour implants cochléaires et implants du tronc cérébral	424
Section 5. - Processeurs, accessoires et réparations pour prothèses auditives ostéo-intégrées	425
Chapitre 4. - Prothèses externes non orthopédiques	428
Généralités.....	428
Section 1 : A - Prothèses de sein	428
Section 1 : A - Prothèses mammaires externes	428
Section 2 : B - Canules trachéales.....	437
Spécifications techniques	437
Nomenclature et tarifs	438
Sous-section 1 : Canules trachéales simples	438
Sous-section 2 : Canules trachéales parlantes à clapet.....	438
Section 3 : C - Aérateurs transtympaniques	439
Spécifications techniques	439
Nomenclature et tarifs	439
Section 4 : D - Prothèses vocales	439
Nomenclature et tarifs	439
Section 5 : E - Prothèse respiratoire pour trachéostomie.....	440
Nomenclature et tarifs	440

Sous-section 1 : Prothèse respiratoire pour trachéostomie réutilisable avec filtre et piège à sécrétions	440
Sous-section 2 : Prothèse respiratoire et phonatoire à usage unique pour laryngectomisés totaux porteurs ou non d'implant phonatoire ..	446
Paragraphe 1 : Cassette à usage unique.....	446
Paragraphe 2 : Support de cassette, autoadhésif, à usage unique.....	447
Paragraphe 3 : Accessoires.....	449
Paragraphe 4 : Ensembles ou kits.....	450
Société IST MEDICAL (IST)	451
Section 6 : F. - Orthèse d'avancée mandibulaire	452
Chapitre 5. - Prothèses oculaires et faciales	456
Spécifications techniques - Prothèses oculaires.....	456
Nomenclature et tarif.....	457
Généralités.....	458
Section 1. - Prothèses oculaires	458
A - Prothèses oculaires en matière organique après chirurgie mutilante (énucléation, éviscération)	458
B - Prothèses oculaires en matière organique sur globe oculaire non voyant ou malvoyant.....	460
C – Divers	463
D - Verre scléral.....	463
Section 2. - Prothèse faciale	464
Section 3. - Frais d'expédition et frais accessoires	464
Chapitre 6. - Podo-orthèses	465
Spécifications techniques des chaussures orthopédiques, dénommées aussi chaussures thérapeutiques sur mesure et de l'appareil spécial sur moulage	465
I – Définition	465
II - Specifications techniques	465
Nomenclature et tarif.....	467
Section 1. - Chaussure orthopédique dite « chaussure thérapeutique sur mesure ».....	467
Chaussures de classe A.....	468
Chaussures de classe B.....	468
Section 2. - Appareil podo-jambier spécial sur moulage.....	469
Section 3. - Réparations, frais d'expédition et frais accessoires.....	470
Forfaits réparations.....	470
Forfaits réparations par paire de chaussures.....	470
Forfaits réparations par chaussure et pour l'appareil spécial sur moulage.....	470
Frais d'expédition et autres frais accessoires	470
Section 4. - Moulage	471
Chapitre 7. - Orthoprothèses	471

Spécifications techniques	471
Généralités sur l'appareillage	471
I- Conditions auxquelles doivent répondre les matières premières semi-produits et produits finis utilisés dans la fabrication des appareils .	472
II- Conditions relatives à la fabrication, à la finition et à la présentation des appareils	479
III- Conditions de réception	481
IV- Appareillage des enfants.....	482
V- Appareillage semi-définitif	482
VI- Corset pour maintien de réduction de scoliose structurale	483
VII - Prothèse de contact pour amputation de jambe	483
VIII - Appareils pour infirmes moteurs cérébraux.....	486
IX - Prothèse pour amputation de cuisse avec emboîtures de contact (1)	487
X - Prothèse conventionnelle pour amputation de jambe	487
XI - Prothèse avec emboîture plâtrée	489
XII - Dispositif pneumatique pour compenser les variations de volume des moignons.....	490
XIII - Prothèse avec mécanisme hydraulique à accumulation d'énergie	491
XIV - Prothèse pour amputation de cuisse avec dispositif de sécurité hydraulique	492
XV. - Orthèse de maintien et de marche à attelles pneumatiques.....	493
XV bis - Orthèse modulaire de maintien et de marche	495
XVI - Emboîtures de contact pour les prothèses du membre supérieur.....	498
XVII - Prothèse tubulaire du membre inférieur	499
XVIII - Prothèse modulaire.....	500
XIX - Grand appareil de marche articulé au genou avec attelle monotubulaire	502
Annexe I. - Prothèse avec genou à blocage automatique pour amputation de cuisse	504
Annexe II. - Prothèse avec rappel hydraulique pour amputation de cuisse	505
Annexe III. - Prothèse avec genou de sécurité pour amputation de cuisse	506
Annexe IV. - Prothèse avec genou à barres	507
Annexe V. - Orthèse modulaire de maintien et de marche	508
Annexe VI. - Pieds à restitution d'énergie.....	511
I- Spécifications techniques pour adultes.....	511
II. - Spécifications techniques pour enfants	521
III - Liste des essais et des mesures effectués	526
IV. - Précisions sur les modes opératoires, les mesures et le calcul des indices.....	527
V- Pied pour amputation basse de jambe	529
VI.- Nouveaux paramètres	530
Annexe VII. - Moulage sur nature	530
Nomenclature et tarifs	531

Section I. - Appareillage du membre supérieur	532
Codification.....	532
A. - Prothèse du membre supérieur.....	532
§ 1. - Appareils types et variantes	532
I. Prothèses de travail (Le tarif de ces prothèses ne comprend pas le prix du moulage)	532
PS9 : Amputation des doigts	533
PS8 : Amputation transmétacarpienne	533
PS7 : Désarticulation carpienne et radio-carpienne	533
PS6 : Amputation d'avant-bras moignons moyens ou longs (avec pronation - supination).....	534
PS5 : Amputation d'avant-bras, moignons courts (sans pronation - supination)	534
PS4 : Désarticulation du coude et moignons d'avant-bras très courts assimilables	534
PS3 : Amputation de bras, moignons moyens et longs	535
PS2 : Amputation de bras, moignons courts	535
II. Prothèses de service (Le tarif de ces prothèses ne comprend pas le prix du moulage).....	535
PS9 : Amputation des doigts	535
PS8 : Amputation transmétacarpienne	535
PS7 : Désarticulation carpienne et radio-carpienne	536
PS6 : Amputation d'avant-bras, moignons moyens ou longs (Avec pronation - supination).....	536
PS5 : Amputation d'avant-bras, moignons courts (Sans pronation - supination).....	536
PS4 : Désarticulation du coude et moignons d'avant-bras très courts assimilables	536
PS3 : Amputation de bras, moignons moyens et longs	537
PS2 : Amputation de bras, moignons courts	537
PS1 : Désarticulation scapulo-humérale et moignons de bras très courts assimilables	537
Bonnet et gaine couvre-moignon	538
Fix-prothèse.....	538
III. Prothèses de vie sociale.....	538
A. - Prothèses en chlorure de polyvinyle (1) (Le tarif de ces prothèses comprend le prix du moulage)	538
B. - Prothèses tubulaires (1) (Le tarif de ces prothèses ne comprend pas le prix du moulage).....	540
§ 2. - Adjonctions	542
I. - Adjonctions particulières aux prothèses de travail	542
A. - Outils ou dispositifs divers s'adaptant aux prothèses (Queue de prise rapide à guillotine comprise).....	542
B. - Mains (Queue de prise rapide à guillotine comprise).....	543
C. - Adjonctions complémentaires (Queue de prise rapide à guillotine comprise)	543
D. - Adjonctions particulières aux prothèses en polyester	543
E. - Adjonctions particulières aux prothèses références PS6C20, PS6C21, PS6C22.....	544
II.- Adjonctions particulières aux prothèses de service.....	544

A. - Outils ou dispositifs divers s'adaptant aux prothèses (queue de prise rapide à guillotine comprise).....	544
B. - Mains	544
B1. - Mains pour enfants	545
C. - Crochets-pinces	545
D. - Dispositifs complémentaires	546
E. - Adjonctions particulières aux prothèses de contact.....	548
F. - Corset de fixation pour prothèse pour désarticulation d'épaule.....	548
III. - Adjonctions communes aux prothèses de travail et aux prothèses de service	549
A. - Outils ou dispositifs divers s'adaptant aux prothèses (Queue de prise rapide comprise)	549
B. - Gainages	549
IV. - Adjonctions particulières aux prothèses de vie sociale	550
A. - Prothèses en chlorure de polyvinyle.....	550
B. - Prothèses tubulaires	550
B. - Orthopédie du membre supérieur	550
§ 1. - Appareils types et variantes	550
OS79 : Main et doigts	550
OS59 : Avant-bras, main et doigts	550
OS58 : Avant-brassard, demi-gantelet.....	551
OS57 : Avant-brassard jusqu'à l'articulation radio-carpienne.....	551
OS36 : Avant-bras et bras	552
Articulé au coude (pour coude ballant)	552
Rigide au coude.....	552
Rigide pour maintien léger ou déformations rhumatismales	553
OS38 : Mains, avant-bras et bras	553
OS16 : Épaule, bras et avant-bras	553
OS13 : Épaule, bras.....	553
§ 2. - Adjonctions	554
Main	554
Coude	554
Épaule.....	554
Adjonctions particulières à l'orthèse hélicoïdale OS36S02.....	555
Adjonctions particulières à l'orthèse hélicoïdale OS36N20 et OS36N21	555
Gainages	555
Texte des renvois.....	556
C. - Prothèses du membre supérieur mues par énergie électrique, prothèses myoélectriques.....	556
Conditions générales	556

§ 1. - Prothèses pour adultes.....	557
§ 2. - Prothèses pour enfants ou pour adolescents	558
§ 3. - Adjonctions	558
Adjonctions pour adultes.....	560
§ 4. – Réparations.....	562
Section II. - Appareillage du membre inférieur	563
Codification des prothèses de base de leurs adjonctions et de leurs variantes optionnelles	563
A - Prothèses du membre inférieur	568
Chapitre I. - Prothèses exosquelettiques de base	568
PI01 : Amputation inter-ilio-abdominale, désarticulation coxo-fémorale	568
PI02 : Amputation de cuisse moignon très court	568
PI03 : Amputation de cuisse moignon moyen ou long	569
PI04 : Amputation transcondylienne, désarticulation du genou et amputation de cuisse moignon très long	570
PI05 : Amputation de jambe à moignon très court, ankylose ou non, nécessitant un appui du genou en flexion	571
PI06 : Amputation de jambe.....	572
PI07 : Amputation tibio-tarsienne et transtarsienne	573
PI08 : Désarticulation médio-tarsienne	574
Chapitre II. - Prothèses endosquelettiques de base.....	574
PI01 : Amputation inter-ilio-abdominale, désarticulation coxo-fémorale	574
PI02 : Amputation de cuisse moignon très court	575
PI03 : Amputation de cuisse moignon moyen ou long	575
PI04 : Amputation transcondylienne, désarticulation du genou et amputation de cuisse moignon très long	576
PI06 : Amputation de jambe.....	576
Chapitre III. - Adjonctions et variantes optionnelles pour prothèses exosquelettiques et endosquelettiques	577
1°) Adjonctions communes aux prothèses exosquelettiques et endosquelettiques	577
2°) Variantes optionnelles communes aux prothèses exosquelettiques et endosquelettiques	581
3°) Adjonctions pour prothèses exosquelettiques	584
4°) Variantes optionnelles pour prothèses exosquelettiques	586
5°) Adjonctions pour prothèses endosquelettiques	587
6°) Variantes optionnelles pour prothèses endosquelettiques	589
Prothèses et orthoprothèses pour agénésie du membre inférieur.....	603
I. - Malformation congénitale dans laquelle le pied du patient se situe au-dessus du genou du membre sain (PI23)	603
II. - Malformation congénitale dans laquelle le pied du patient se situe au niveau du genou du membre sain (PI24)	603
III. - Malformation congénitale dans laquelle le segment de cuisse et le genou sont normaux, le raccourcissement se situant au-dessous du genou (PI26 & PI46)	604
Adjonctions et variantes optionnelles communes aux prothèses exosquelettiques et endosquelettiques pour agénésie.....	604

Textes des renvois	606
B. - Orthopédie du membre inférieur	606
Codification.....	606
Conditions de prise en charge	607
§ 1. - Appareils types et variantes	607
OI59 : Petit appareil de marche.....	607
OI59 : Petit appareil de marche articulé avec appui sous-condylien	608
OI59 : Botte rigide	608
OI59 : Botte rigide bivalve.....	609
OI59 : Botte articulée simple.....	609
OI58 : Gaine jambière en cuir moulé ou en polyoléfine	609
OI57 : Textile RS-1 enduit de mousse de polyuréthane	609
OI39 (2) : Grand appareil de marche sans appui sous-ischiatique	610
OI29 (2) : Grand appareil de marche avec appui sous-ischiatique rigide	613
OI38 : Gaine cuissard jambière rigide.....	615
OI37 : Jambière cuissard rigide au genou	615
OI36 : Genouillère.....	615
OI96 : Ceinture cuissard-jambière	618
OI93 : Ceinture-cuissard	619
§ 2. - Adjonctions	620
§ 3. - Appareillage des infirmes moteurs cérébraux (Appareils types et variantes)	628
OI39 (2) : Grand appareil de marche sans point d'appui sous-ischiatique	628
OI59 : Petit appareil de marche à tuteurs capitonnés, une embrasse garnie postérieure et une semelle métallique occupant la totalité de la chaussure	629
OI19 : Appareillage latéral de dérotation en cuir et acier.....	629
OI23 : Coques abductrices de cuisse.....	630
§ 4. - Adjonctions (Particulières à l'appareillage des infirmes moteurs cérébraux)	630
§ 5. - Appareils de traitement.....	633
§ 6. - Adjonctions particulières aux appareils de traitement	634
Texte des renvois.....	635
Section III. - Appareillage du tronc	636
Codification.....	636
Conditions de prise en charge	636
A.- Orthopédie du tronc	637
§ 1. - Appareils types et variantes	637
TR79 : Ceinture des trochanters aux fausses côtes	637

TR59 : Corset des trochanters à la pointe de l'omoplate (sans béquillons).....	637
TR49 : Corset cuirasse complet des trochanters à l'épine de l'omoplate (sans béquillons).....	638
TR49 : Corsets de sustentation.....	639
TR39 : Grand corset-cuirasse remontant jusqu'à la base du cou et enfermant la région claviculaire	640
TR39 : Coquille de redressement pour l'ensemble de la colonne vertébrale.....	640
TR29 : Corset à collier, partie têtère amovible s'étendant des trochanters aux régions occipitale et mentonnière	640
TR29 : Corset-cuirasse avec minerve bivalve s'étendant des trochanters aux régions occipitale et mentonnière.....	641
TR27 : Corselet minerve s'étendant des fausses côtes aux régions occipitale et mentonnière	641
TR25 : Minerve à base thoracique (2).....	641
TR24 (2) : Minerve	642
TR23 : Collier	642
TR12 : Protège-crâne	643
TR41 : Maillot pour orthèse du tronc	643
§ 2. - Adjonctions	643
Dispositif facilitant la mise en place du corset (charnières et fermetures comprises)	643
Gainage de pièces métalliques	644
§ 3. - Corsets - sièges.....	644
Corset-siège en matériau thermoformable haute température	644
Adjonctions aux corsets sièges.....	644
§ 3Bis. - Selle	647
§ 4. - Appareil de maintien ou de correction en position horizontale ou en position verticale.	647
Orthèse de maintien.....	648
Orthèse de maintien ou de correction.....	648
Adjonctions	648
Texte des renvois.....	649
Section IV. – Réparations	650
Codification.....	650
Dispositions applicables à l'ensemble des réparations, à l'exception des prothèses du membre inférieur	650
Dispositions applicables aux réparations des prothèses du membre inférieur	651
A - Réparation et rechanges de pièces relatifs aux appareils de prothèse et d'orthopédie – Membre supérieur.....	653
Réparations et rechanges communs à différents appareils de prothèse	653
Main. - RS8	653
Avant-bras. - RS6.....	654
Réparations particulières aux appareils en cuir et acier.....	655
Avant-bras. - RS6C	655
Bras. - RS3C.....	656

Épaulé. - RS1C.....	656
Réparations et rechanges particuliers aux prothèses de vie sociale en chlorure de polyvinyle	657
Doigt. - RS9R.....	657
Main. - RS8R	657
Avant-bras. - RS6R	658
Coude. - RS4A	658
Bras. - RS3R.....	658
Épaulé. - RS1R.....	659
Réparations et rechanges particuliers à la main en matériaux légers à fermeture active et ouverture passive par ressort faisant l'objet du supplément AS9D03.....	659
Démontage et remontage du gant.....	659
Main. - RS8D	659
Réparations et rechanges particuliers à la main D.A. pour enfant, adolescent, adulte, faisant l'objet du supplément à la référence AS9D04.....	660
Réparations et rechanges particuliers aux prothèses de service.....	661
Réparations et rechanges particuliers aux prothèses tubulaires de vie sociale.....	662
Réparations et rechanges communs aux appareils de prothèse et d'orthopédie du membre supérieur RS10	663
Réparations et rechanges particuliers aux appareils d'orthopédie	665
Avant-bras. - Main. - RS58.....	665
Bras. - Avant-bras. - RS36.....	666
Avant-bras. - Bras. - Épaule. - RS16.....	666
B. - Réparations des prothèses du membre inférieur	667
Forfaits de réparation de prothèses du membre inférieur	667
Renvois des forfaits de réparation des prothèses du membre inférieur	668
Réparations applicables au niveau de la hanche RI01	668
Prothèses exosquelettiques.....	668
Prothèses endosquelettiques.....	669
Prothèses exosquelettiques et endosquelettiques	670
Réparations applicables au niveau de la cuisse RI03.....	670
Prothèses exosquelettiques.....	670
Prothèses endosquelettiques.....	672
Prothèses exosquelettiques et endosquelettiques	673
Réadapter.....	674
Remettre en état.....	674
Regarnir.....	675
Poser.....	675

Réparations applicables au niveau du genou RI04	675
Prothèses exosquelettiques.....	675
Remplacer	675
Prothèses endosquelettiques.....	677
Réparations applicables au niveau de la jambe RI06.....	678
Prothèses exosquelettiques.....	678
Prothèses endosquelettiques.....	683
Remplacer	683
Remettre en état.....	684
Échange standard	684
Prothèses exosquelettiques et endosquelettiques	685
Remplacer	685
Réparations applicables au niveau de la cheville RI07.....	686
Prothèses exosquelettiques et endosquelettiques	686
Remplacer	686
Réparations applicables au niveau du pied RI08	686
Prothèses exosquelettiques.....	686
Remplacer	686
Prothèses endosquelettiques.....	686
Remplacer	686
Prothèses exosquelettiques et endosquelettiques	687
Remplacer	687
Regarnir.....	687
Réparations et rechanges communs aux prothèses et orthèses du membre inférieur RI10	687
Remplacer	687
Remettre en état.....	689
Regarnir.....	690
Réparations et rechanges des appareils d'orthopédie du membre inférieur RI10.....	690
Remplacer	690
Regarnir.....	691
Capitonner.....	691
Gainer.....	691
Réadapter.....	691
Reborder, recoudre.....	692
Accessoires divers (Remplacer).....	692
Réparations et rechanges particuliers des appareils d'orthopédie du membre inférieur	692

Jambe. - RI59C.....	692
Remplacer	692
Regarnir.....	693
Remplacer	693
Cuisse. - Jambe. - Pied. - RI39C	693
Remplacer	693
Regarnir.....	694
Réparation garniture.....	694
Cuisse. - Jambe. - Pied. RI29C	694
Remplacer	694
Regarnir.....	694
Genouillère. - RI36C	694
Remplacer	694
Regarnir.....	695
Gainer	695
Ceinture. - Cuissard. - Jambière. - RI96C	695
Remplacer	695
Regarnir.....	695
Ceinture. - Cuissard. - RI93C	696
Remplacer	696
Regarnir.....	696
Réparations et rechanges communs aux appareils d'orthopédie du membre inférieur.....	696
Pied. - RI89	696
Remplacer	696
Remonter.....	697
Remplacer	697
Regarnir.....	697
Gainer	697
Jambe. - RI58	697
Remplacer	698
Regarnir.....	698
Cuisse. - RI35	698
Remplacer	698
Regarnir.....	698
C. - Réparation et rechanges - Orthopédie du tronc.....	699
Réparations et rechanges particuliers à un type d'appareil.....	699

RT79.....	699
Regarnir.....	699
Remplacer.....	699
RT59.....	699
Regarnir.....	699
Remplacer.....	699
RT49.....	700
Remplacer.....	700
Regarnir.....	700
Remplacer.....	700
RT39.....	701
RT29.....	701
RT25.....	701
Remplacer.....	701
Regarnir.....	702
Remplacer.....	702
RT24.....	702
Remplacer.....	702
Réparations particulières aux appareils de maintien ou de correction en position horizontale ou en position verticale TR47Z01.....	703
Réparations particulières aux corsets-sièges TR43.....	703
Réparations et rechanges particuliers à l'orthèse TR49K54.....	704
Réparations et rechanges communs aux orthèses TR29C11, TR29K27, TR29G27 et TR29N36.....	704
Réadapter.....	705
Réparations particulières à l'orthèse TR29C11.....	705
Remplacer.....	705
Réparations particulières à l'orthèse TR29K27.....	705
Remplacer.....	705
Réparations particulières à l'orthèse TR29G27.....	705
Réparations particulières à l'orthèse TR29N36.....	706
Réparations et rechanges communs à plusieurs appareils.....	706
Remplacer.....	706
Moulages sur nature.....	707
I. - Membre supérieur.....	707
II. - Membre inférieur.....	707
III. - Tronc.....	708

Titre III. - Dispositifs médicaux implantables, implants issus de dérivés d'origine humaine ou en comportant et greffons tissulaires d'origine humaine	709
Conditions générales	709
1. Champ d'application.....	709
2. Conditions de prise en charge	709
Chapitre I. - Dispositifs médicaux implantables ne comportant aucun dérivé ou tissu d'origine biologique ou n'étant pas issus de tels dérivés (Nomenclature et tarifs)	710
Section 1. - Implant cardiaque et vasculaire	710
Sous-section 1 : Implant cardiaque	710
Valve cardiaque.....	710
Anneau valvulaire	711
Sous-section 2 : Implants vasculaires	711
Paragraphe 1 : Filtre vasculaire.....	711
Paragraphe 3 : Endoprothèse carotidienne auto-expansible ou stent carotidien	711
Paragraphe 4 : Endoprothèses coronaires dites "stents"	714
A- Endoprothèse coronaire dite «stent» enrobé d'un produit sans action pharmacologique	715
B- Endoprothèse coronaire dite "stent" à libération (lib.) contrôlée (LC) de principe actif	717
Paragraphe 5 : Endoprothèses aortiques, rénales, iliaques, fémorales, veineuses (veines innominées, veine cave supérieure) des lésions de l'artère poplitée et des artères sous-poplitées et fémoro-poplitées	737
A- Endoprothèses aortiques pour le traitement des anévrismes de l'aorte abdominale sous-rénale	737
B. - Endoprothèses aortiques pour le traitement des pathologies de l'aorte thoracique descendante.....	757
C. - Endoprothèses veineuses pour le traitement des pathologies de la veine cave supérieure et des veines innominées.....	766
D. - Endoprothèses artérielles des lésions de l'artère poplitée, des artères sous-poplitées et fémoro-poplitées	767
Paragraphe 6 : Stent intracrânien auto-expansible	773
Paragraphe 7 : Endoprothèse oesophagienne	774
Paragraphe 8 : Endoprothèse intra-hépatique	775
Paragraphe 9 : Implant d'embolisation artérielle (pour fistule artérioveineuse, tumeur, anévrisme)	775
Paragraphe 10 : Implant exovasculaire	781
Section 2. - Implants digestifs.....	782
Section 3. - Implant neurologique.....	786
Section 4. - Implant ophtalmologique.....	786
Section 5. - Implants orthopédiques.....	786
Sous-section 1 : Implants articulaires.....	787
Paragraphe 1 : Implants articulaires de coude.....	787
Implant articulaire de coude, sur mesure.....	787
Paragraphe 2 : Implants articulaires d'épaule.....	787

Implant huméral	788
Tête ou calotte seule	788
Implant glénoïdien, cimenté ou non cimenté	789
Implants spéciaux	789
Paragraphe 3 : Implant articulaire du genou (contrainte ou non contrainte).....	789
Implant fémoral (tige fémorale standard incluse)	790
Implant unicondylien ou unicompartimental.	790
Implant bicondylien, symétrique ou asymétrique, standard ou postéro-stabilisé	790
Implant fémoral bicondylien de prothèse totale de genou (standard ou postérostabilisé)	790
Implant trochléen	790
Implant fémoral de reprise, standard ou postéro stabilisé (tige fémorale incluse).	791
Implant tibial	791
Implant unicompartimental	791
Implant bicompartimental, standard ou postéro stabilisé.....	791
Embase de reprise pour implant tibial bicompartimental (tige incluse).....	792
Prothèse totale spéciale	792
Implant patellaire	792
Implants complémentaires	793
Implant d'arthrodèse	793
Implant méniscal	793
Paragraphe 4 : Implants articulaires de hanche.....	796
Tige standard (col inclus)	796
Tige anatomique (col inclus).....	796
Tige de reprise (col inclus).....	797
Tige de reconstruction (col inclus).....	797
Tête et tête à jupe.....	798
Cotyles et cupules	801
Cotyles standards monoblocs.....	801
Cotyles standards modulaires.....	803
Cotyle monobloc mixte	804
Cotyles de reconstruction	804
Cupule bipolaire mobile ou cupule fémorale unipolaire.....	805
Insert en céramique	812
Inserts en alliage métallique.....	812
Prothèses de hanche de resurfaçage	815
Autres implants	818

Implants spéciaux sur mesure.....	818
Accessoires pour pose d'implants articulaires.....	819
Ciment.....	819
Paragraphe 5 : Implants du rachis.....	819
Implants d'ancrage.....	819
Implant d'union longitudinale.....	820
Implant d'union transversale.....	820
Autres implants.....	821
Prothèses totales du disque lombaire.....	821
Paragraphe 6 : Implants articulaires de poignet.....	827
Implants de l'extrémité inférieure du radius.....	827
Implants carpo-métacarpiens.....	827
Implants trapézo-métacarpiens.....	828
Implants carpiens.....	828
Paragraphe 7 : Prothèses totales de cheville.....	828
Paragraphe 8 : Implants articulaires de doigt (mains et pieds).....	831
Implants métacarpiens ou métatarsiens monobloc.....	831
Implants métacarpiens ou métatarsiens modulaires.....	832
Implants phalangiens.....	832
Implants métarpophalangiens, métatarsophalangiens et interphalangiens, bipolaires, correspondant à une prothèse totale.....	832
Surface articulaire ou bouton métacarpien, métatarsien ou phalangien.....	833
Sous-section 2 : Ligaments artificiels.....	833
Ligament articulaire de remplacement ou de renfort pour les articulations de l'épaule, du genou ou de la cheville.....	833
Ligament articulaire de remplacement ou de renfort du rachis.....	834
Ligament articulaire aiguillé ou ligament articulaire non aiguillé des articulations autre que l'épaule, le genou la cheville et le rachis....	834
Ligament articulaire artificiel, système de fixation ou de sertissage.....	834
Sous-section 3 : Implants d'ostéosynthèse.....	834
Lames plaques ou lames coudées.....	835
Clous plaques.....	835
Vis plaque.....	835
Plaque (sécable ou non).....	835
Vis et contre vis.....	835
Clous centro-médullaires.....	835
Broches.....	836
Implants d'ostéosynthèse divers et supplément.....	836
Implants pour chirurgie des extrémités des membres, mains et pieds.....	836

Implants d'ostéosynthèse sur mesure.....	836
Implants d'allongement	836
Implants pour chirurgie cranio-maxillo-faciale.....	836
Prothèses totales de l'articulation temporomandibulaire	836
Plaques crânio-maxillo-faciales	839
Vis crânio-maxillo-faciales.....	839
Implant osseux pouvant intéresser plusieurs appareils anatomiques	840
Autres implants	840
Sous-section 4 : Substituts osseux	840
Paragraphe 1: Substituts synthétiques de l'os.....	840
Paragraphe 2 : Autres éléments de substitution et de comblement à matrice bio-inerte avec ou sans bio-activité de surface.....	849
Cales d'interposition	849
Prothèse osseuse sur mesure pour la reconstruction de la voûte crânienne	850
Sous-section 5 : Implants tendineux	851
Implants prothétiques ou de renfort tendineux, textiles	851
Implants tendineux conformateurs (dits tiges de Hunter) pour lésions des tendons de la main	851
Implant de suture percutanée du tendon d'Achille	851
Sous-section 6 : Implants sur mesure	853
Sous-section 7 : Systèmes modulaires de reconstruction fémorale.....	853
Section 6. - Implants otorhinolaryngologiques	858
Implants de l'oreille	858
Implants trachéaux	859
Section 7. - Prothèses auditives ostéo-intégrées.....	860
Section 8. - Implants urogénitaux.....	864
Implant sphinctérien péri-urétral.....	864
Implants pour le traitement du reflux vésico-rénal	865
Implant testiculaire.....	866
Implants péniens.....	866
Implant pour stérilisation tubaire.....	867
Section 9. - Implants pouvant intéresser plusieurs appareils anatomiques (digestif, cardiaque, pleuropulmonaire, orthopédique, gynécologique, urologique, notamment)	868
Implants pour plastie endocanalaire dit « stent » quel qu'en soit le type.....	868
Implants de suture et de ligature internes, mécaniques, résorbables ou non, pour la chirurgie conventionnelle ou l'endochirurgie.....	869
Agrafage pour fixation d'implants (à l'exception des aponévroses).....	869
Agrafage pour suture et anastomose linéaires	869
Agrafage pour suture circulaire	869

Ligature interne ou clips des vaisseaux ou des conduits excréteurs	869
Section 10. - Implants mammaires	870
Section 11. - Produit pour le comblement des lipoatrophies faciales iatrogènes	870
Chapitre II. - Dispositifs médicaux implantables issus de dérivés, de tissus d'origine animale non viables ou en comportant (Nomenclature et tarifs)	871
Section 1. - Implants cardio-vasculaires	871
Sous-section 1 : Bioprothèses valvulaires.....	871
Paragraphe 1 : Bioprothèses valvulaires	871
Paragraphe 2 : Bioprothèses valvulaires par voie transcutanée	871
Société EDWARDS lifesciences SAS (EDWARDS).....	871
Société MEDTRONIC France SAS (MEDTRONIC).....	884
Paragraphe 3 :Conduits valvés comportant un tissu ou un dérivé d'origine animale.....	893
Sous-section 2 : Implants d'embolisation artérielle (pour anévrismes, fistules artérioveineuses, tumeurs...)	894
Société Biosphere medical	894
Sous-section 3 : Implants endovasculaires, dit « stents », couverts ou non couverts	896
Paragraphe 1 : Implants coronariens	896
Paragraphe 2 : Implants pour lésions artérielles aortiques, iliaques ou fémorales.....	896
Section 2. - Implants orthopédiques.....	897
Sous-section 1 : Implants ou substituts osseux	897
Paragraphe 1 : Implants osseux sous forme de poudre, lamelles, copeaux.....	897
A - Implants osseux pour un volume inférieur ou égal à 15 cm ³ (< ou = 15 cm ³).....	897
B - Implants osseux pour un volume supérieur à 15 cm ³ (> 15 cm ³)	898
Paragraphe 2 : Implant osseux de forme géométrique (sphère, granulé, cube, cône, parallélépipède, cylindre).....	899
A - Implants osseux pour un volume inférieur ou égal à 5 cm ³ (< ou = 5 cm ³)	899
B - Implants osseux pour un volume supérieur à 5 cm ³ et inférieur ou égal à 45 cm ³ (> 5 cm ³ et < ou = 45 cm ³).....	901
C - Implant osseux pour un volume supérieur à 45 cm ³ (> 45 cm ³).....	902
Paragraphe 3 : Implants osseux de forme anatomique.....	904
A - Implant osseux de forme anatomique utilisé en orthopédie (vertèbre, coin d'ostéotomie...)	904
B - Implant osseux de forme anatomique utilisé en chirurgie autre qu'orthopédique (maxillo-faciale, ORL ou neurochirurgie).....	905
1° Planchers orbitaires.....	905
2° Autres formes anatomiques complexes (menton, pommette, sinus).....	908
3° Implant osseux sur mesure (hémicrâne, volet crânien, partie de la face, du front...).....	909
Sous-section 2 : Obturateurs à ciment centro-médullaire pour pose d'implants articulaires	910
Chapitre III. - Greffons tissulaires d'origine humaine (Nomenclature et tarifs)	911
Section 1. - Greffons osseux	912
Sous-section 1: Greffons osseux sous forme de poudre, lamelles, copeaux	912

Paragraphe 1 : Greffons osseux pour un volume inférieur ou égal à 15 cm ³ (< ou = 15 cm ³).....	912
Avec conditions de prise en charge particulière (Société OST DEVELOPPEMENT).....	913
Paragraphe 2 : Greffons osseux pour un volume supérieur à 15 cm ³ et inférieur ou égal à 45 cm ³ (> 15 cm ³ et < ou = 45 cm ³).....	914
Avec conditions de prise en charge particulière (Société OST DEVELOPPEMENT).....	915
Paragraphe 3 : Greffons osseux pour un volume supérieur à 45 cm ³ (> 45 cm ³).....	916
Avec conditions de prise en charge particulière (Société OST DEVELOPPEMENT).....	917
Sous-section 2: Greffons osseux sous forme géométrique (sphère, granulé, cube, cône, parallélépipède, cylindre)	918
Paragraphe 1 : Greffons osseux pour un volume inférieur ou égal à 15 cm ³ (< ou = 15 cm ³)	918
Avec conditions de prise en charge particulière (Société OST DEVELOPPEMENT).....	919
Paragraphe 2 : Greffons osseux pour un volume supérieur à 15 cm ³ (> 15 cm ³).....	920
Avec conditions de prise en charge particulière (Société OST DEVELOPPEMENT).....	921
Sous-section 3 : Têtes fémorales recueillies sur donneur vivant consentant (lors d'une arthroplastie de hanche).....	922
Paragraphe 1 : Tête fémorale complète ou deux hémitêtes, avec col	922
Avec conditions de prise en charge particulière	924
Paragraphe 2 : Tête fémorale incomplète ou hémitête	926
Avec conditions de prise en charge particulière.....	927
Sous-section 4 : Fragments osseux prélevés sur donneurs décédés (tête fémorale, tête humérale, crête iliaque, os spongieux, fragments divers) et os anatomiques du piedou de la main (calcanéum, astragale)	929
Sous-section 5: Os long prélevé sur donneurs décédés (distal, proximal ou intercalaire) quel que soit l'os long concerné et sa longueur : tibia, fémur, humérus	931
Section 2. - Allogreffes vasculaires	932
Allogreffe de veine saphène.....	932
Autre allogreffe vasculaire (artère ou veine autre que veine saphène)	932
Chapitre IV. - Dispositifs médicaux implantables actifs (Nomenclature et tarifs)	934
Section 1. - Stimulateurs cardiaques	934
Sous-section 1 : Stimulateurs cardiaques simple chambre	935
Sous-section 2 : Stimulateurs cardiaques simple chambre à fréquence asservie	936
Sous-section 3 : Stimulateurs cardiaques VDD ou VDDR	939
Sous-section 4 : Stimulateurs cardiaques double chambre	940
Sous-section 5 : Stimulateurs cardiaques double chambre à fréquence asservie	941
Sous-section 6 : Stimulateurs cardiaques implantables avec stimulation atriobiventriculaire pour resynchronisation, dits "triple chambre" ..	945
Section 2. - Sondes de stimulation cardiaque implantables	951
Sondes épicaudiques	951
Sondes endocavitaires	952
A. Sondes endocavitaires pour stimulation cardiaque droite	952
B. Sondes endocavitaires pour stimulation ventriculaire gauche	953

Sondes transveineuses pour stimulation ventriculaire gauche, non filoguidées, avec ou sans élution de stéroïde.....	953
Sondes transveineuses pour stimulation ventriculaire gauche, filoguidées, avec ou sans élution de stéroïde.....	954
Section 3. - Pompes implantables	954
Paragraphe 1. - Pompes implantables pour chimiothérapie et pour administration intrathécale continue de solution de Baclofène ou d'antalgiques.....	954
Paragraphe 2. - Pompes à insuline implantables.....	956
Section 4. - Neurostimulateur médullaire quadripolaire implantable.....	957
Section 5. - Neuromodulateur des racines sacrées (S3), implantable	985
Section 6. - Moniteurs ECG implantables.....	987
Section 7. - Système de télésurveillance pour défibrillateur cardiaque implantable (DCI)	988
Section 8. - Sondes de défibrillation cardiaque.....	995
Section 9. - Dispositifs d'assistance circulatoire mécanique (DACM).....	996
Section 10. - Neurostimulateur du nerf vague gauche	1013
Section 11. - Système de stimulation cérébrale profonde bilatérale ou unilatérale.....	1014
Section 12. - Systèmes d'implants cochléaires et d'implants du tronc cérébral.....	1020
Sous-section 1. - Systèmes d'implants cochléaires.....	1024
Sous-section 2. - Systèmes d'implants du tronc cérébral	1029
Sous-section 3. - Processeurs pour système d'implant cochléaire (implant coch) et implant du tronc cérébral	1031
Section 13 : Stimulateurs phréniques.....	1035

Titre IV. - Véhicules pour handicapés physiques 1040

Spécifications techniques	1040
Chapitre I. - Fauteuils roulants.....	1040
A- Fauteuils roulants à propulsion manuelle.....	1040
I- Fauteuils roulants non pliants et pliants à propulsion manuelle.....	1040
II- Fauteuils roulants pour activités sportives	1048
B Fauteuils roulants à propulsion par moteur électrique.....	1053
C Fauteuils roulants verticalisateur	1059
D- Adjonctions communes aux fauteuils roulants manuels	1066
Chapitre II. - Véhicules divers	1066
A - Poussettes, fauteuils roulants à pousser et châssis roulants destinés au transport passif des personnes handicapées	1066
1 Généralités.....	1066
2 Spécifications techniques	1067
B - Tricycle à propulsion manuelle ou podale	1070
1 Généralités.....	1070
2 Exigences de conception	1072

3	Exigences de performance	1073
4	Méthodes d'essai	1077
Nomenclature et tarifs		1087
Conditions générales de prise en charge des véhicules pour handicapés physiques.....		1087
Chapitre 1 - Fauteuils roulants		1088
Section 1. - Fauteuils roulants à propulsion manuelle		1088
Sous-section 1 : Fauteuils roulants à propulsion manuelle non pliants		1088
Sous-section 2 : Fauteuils roulants à propulsion manuelle pliants		1089
Sous-section 3 : Fauteuils roulants à propulsion manuelle évolutifs pour jeunes enfants à partir de 18 mois		1090
Sous-section 4 : Fauteuils roulants à propulsion manuelle pour activités physiques et sportives		1090
Section 2. - Fauteuils roulants à propulsion par moteur électrique		1090
Section 3. - Fauteuils roulants verticalisateurs.....		1091
Section 4. - Fauteuil roulant électrique monte-marches		1092
Chapitre 2 - Véhicules divers		1094
Section 1. - Poussette et fauteuil roulant à pousser.....		1094
Section 2. - Tricycles à propulsion manuelle ou podale.....		1095
Chapitre 3. - Adjonctions, options et réparations applicables aux fauteuils roulants		1095
Section 1. - Adjonctions et/ou options applicables aux fauteuils roulants.....		1095
Sous-section 1 Adjonctions et/ou options communes aux fauteuils roulants à propulsion manuelle		1095
Sous-section 2 Adjonctions et/ou options particulières aux fauteuils roulants à propulsion manuelle pliants		1100
Sous-section 3 Adjonctions et/ou options particulières aux fauteuils roulants à propulsion par moteur électrique		1100
Sous-section 4 Adjonctions et/ou options communes aux fauteuils roulants à propulsion manuelle et aux fauteuils roulants à propulsion par moteur électrique.....		1101
Section 2. Réparations applicables aux fauteuils roulants.....		1101
Sous-section 1 Réparations communes aux fauteuils roulants manuels.....		1102
Sous-section 2 Réparations pour fauteuils roulants à propulsion électrique, dispositif de propulsion par moteur électrique et dispositif d'assistance électrique à la propulsion		1102
Section 3. Adjonctions et/ou options aux véhicules divers		1102
Section 4. Réparations applicables aux véhicules divers		1103
Titre V. – Dispositifs médicaux invasifs non éligibles au titre III.....		1104
Chapitre 1er – Dispositifs médicaux utilisés en neurologie.....		1105
Chapitre 2 –Dispositifs médicaux utilisés dans le système cardio-vasculaire		1109

Titre I. - Dispositifs médicaux pour traitements et matériels d'aide à la vie, aliments diététiques et articles pour pansements

Généralités

Spécifications techniques de la fourniture des dispositifs médicaux pour traitements et matériels d'aide à la vie, aliments diététiques et articles pour pansements.

Les spécifications techniques auxquelles doivent satisfaire les produits sont celles décrites ci-dessous ou des spécifications techniques assurant un niveau de qualité, de sécurité et d'efficacité au moins équivalent.

1) Conditions de fonctionnement et de maintenance demandées aux fournisseurs de matériels susceptibles d'être livrés pour traitement à domicile:

1. Le fournisseur a l'obligation d'informer le malade des choix possibles quant au matériel prescrit ; il met à sa disposition un catalogue des produits pris en charge, détaillant les caractéristiques techniques, le tarif de location, éventuellement le prix de vente ainsi que le tarif de remboursement de chacun d'eux.
2. Le fournisseur est tenu d'initier le malade ou son entourage au fonctionnement du matériel loué ou vendu.
Il vérifie si nécessaire au domicile du patient que l'utilisation qui en est faite est conforme à l'usage prescrit. Il remet à l'assuré une notice comportant le mode d'emploi, l'adresse et le numéro de téléphone pour appeler en cas de fonctionnement défectueux.
3. En cas de mauvais fonctionnement ou de panne du matériel loué, le fournisseur assure, sans nouvelle facturation, la réparation ou le remplacement du produit fourni dans les délais maximaux suivants :
 - vingt-quatre heures pour le matériel d'oxygénothérapie, les compresseurs de matelas d'aide à la prévention des escarres, les aspirateurs, les appareils d'assistance respiratoire, les appareils pour traitement des mucoviscidoses et les affections respiratoires ;
 - deux jours ouvrables ou trois jours francs pour les autres produits.
4. Toutes les parties des articles qui ne sont pas en contact direct avec le malade sont soigneusement nettoyées et désinfectées. Toutes les parties en contact direct avec le patient sont obligatoirement stérilisées, sauf si elles sont constituées d'un matériel consommable renouvelé lors de chaque utilisation (notamment sonde d'aspiration, matelas d'aide à la prévention des escarres, petit matériel pour aérosols et tire-lait).
5. Le conditionnement des articles est assuré de façon à permettre leur transport sans altération des qualités précédemment énoncées.
6. Les professionnels en exercice sont tenus, dans l'année qui suit la parution d'un arrêté relatif aux conditions de fonctionnement et de maintenance, de s'y conformer.

2) Caractéristiques techniques auxquelles doivent répondre les articles ci-dessous (se reporter aux trois chapitres ci après) des chapitres 1, 2 et 3 du titre I :

Facturation des dispositifs médicaux pour traitements et matériels d'aide à la vie, aliments diététiques et articles pour pansements.

La facturation des prix des dispositifs médicaux pour traitements et matériels d'aide à la vie, aliments diététiques et articles pour pansements doit être conforme à la réglementation des prix, en vigueur.

Conditions de prise en charge des dispositifs médicaux pour traitements et matériels d'aide à la vie, aliments diététiques et articles pour pansements.

* Un set est défini comme un ensemble de produits dont certains sont, le cas échéant, à titre individuel remboursables. Il est considéré comme un produit à part entière distinct des produits qui le composent. Ainsi, pour être remboursable, il est soumis aux dispositions prévues à l'article LP 31 de la Loi du Pays 2013-1 susvisée et doit être inscrit en tant que tel sur la liste des produits et prestations remboursables prévue par l'article LP 30 de cette même loi.

* Lorsqu'un traitement laisse prévoir une utilisation de longue durée, la formule achat sera préférée si elle s'avère plus économique. Les tarifs de location sont calculés à la semaine, sauf cas expressément prévus dans la nomenclature.

* Certains appareils peuvent être livrés à domicile.

La prise en charge de la livraison à domicile n'est assurée que pour les matériels dont la livraison est prévue dans la nomenclature.

Elle est assurée par application d'un forfait unique de livraison à domicile qui porte obligation de transport, mise en place, instructions d'utilisation et reprise du matériel au domicile du patient. Le forfait couvre également les frais de constitution de dossier, et la désinfection du matériel loué pour assurer une garantie d'hygiène maximale.

La livraison de plusieurs articles chez le même utilisateur donne lieu à la prise en charge du forfait le plus élevé.

* Pour les appareils non livrés à domicile, le tarif comprend les frais de désinfection.

* L'appareil loué restant la propriété du fournisseur, celui-ci prend à sa charge la surveillance, la maintenance et les réparations qui s'imposent, pendant toute la durée de la location. Il garantit le remplacement de l'appareil défaillant sans supplément de frais, quels qu'ils soient, par un appareil ayant les mêmes capacités thérapeutiques, l'appareil ayant été utilisé dans des conditions normales. Tous les déplacements restent à sa charge.

* Le fournisseur a l'obligation d'informer le malade des choix possibles quant au matériel prescrit et d'initier le malade ou son entourage au fonctionnement du matériel loué ou vendu.